Le 25 janvier 2006 · Toronto

## Présentation offerte gratuitement aux entreprises par le Bureau de la concurrence



## PRIX ÉLEVÉS ET BAS PRIX CHEZ LES DÉTAILLANTS :

Comprendre de quelle façon les dispositions de la *Loi sur la concurrence* concernant le prix habituel s'appliquent à votre entreprise.

Les réclames promettant des économies ont un puissant effet sur les consommatrices et les consommateurs et constituent d'excellents moyens de mettre en valeur le montant des économies susceptibles d'être réalisées par vos clients. Toutefois, si les réclames promettant des économies sont fausses ou exagérées, elles peuvent faire du tort aux consommateurs, aux concurrents et à la concurrence.

Si votre entreprise propose des économies par rapport à vos propres prix habituels ou par rapport aux prix de vos concurrents, vous devez alors comprendre de quelle façon les dispositions de la *Loi sur la concurrence* concernant le prix habituel s'appliquent à vous.

## Prenez quelques instants pour répondre aux questions ci-dessous :

- Savez-vous, qu'en vertu des dispositions concernant le prix habituel, vous devez satisfaire à une des deux exigences de la Loi avant de pouvoir annoncer des économies par rapport à un prix habituel?
- Savez-vous quels types d'indications constituent une comparaison avec vos propres prix habituels par rapport aux prix habituels de vos concurrents?
- Savez-vous ce que signifie fixer vos prix habituels « de bonne foi »?
- Connaissez-vous la jurisprudence récente relative aux dispositions concernant le prix habituel et ses répercussions pour votre entreprise?
- Disposez-vous d'un programme de conformité moderne et efficace qui assure une gestion adéquate de vos risques en matière de commercialisation?
- Étes-vous certain que vos réclames promettant des économies respectent totalement la Loi sur la concurrence?

Si vous avez répondu non à une de ces questions, cette présentation s'adresse à vous!

Venez écouter les agents du Bureau de la concurrence parler des dispositions de la *Loi sur la concurrence* concernant le prix habituel et soyez mieux informé au sujet de vos obligations légales.

Le Bureau de la concurrence offre une séance gratuite le 25 janvier 2006, à l'hôtel Doubletree International Plaza.

Pour vous inscrire, veuillez cliquer ici.

